



Rapport d'activités 2021-2022

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

DÉCEMBRE 2022

AUTEURS

Les membres du Comité d'éthique de santé publique

RÉDACTEUR

Michel Désy, secrétaire du Comité d'éthique de santé publique
Secrétariat général

MISE EN PAGES

Secrétariat général

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE AU COURS DE L'ANNÉE 2021-2022

- Éthicien (1) : Bruno Leclerc, président
- Représentants de la population (4) : Manon Bédard, Richard Touchette, Natalie Kishchuk (membre permanent depuis octobre 2021), Dominique Chabot (membre substitut depuis octobre 2021)
- Directeur de santé publique (1) : D^{re} Marie-Josée Godi
- Professionnels œuvrant en santé publique (2) : Renée Dufour, Mathieu Valcke, Annie Gauthier (membre substitut)
- Avocate (1) : Marie-Ève Couture-Ménard, vice-présidente

PROFESSIONNELS QUI SOUTIENNENT LES TRAVAUX DU COMITÉ ET PERSONNEL DE L'ÉQUIPE-CONSEIL

Michel Désy, secrétaire du Comité
Julie St-Pierre, professionnelle

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur les sites Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <https://www.inspq.qc.ca> et du Comité d'éthique de santé publique au : <https://cesp.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN : 1927-4785 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2022)

MOT DU PRÉSIDENT

Ce rapport du Comité d'éthique de santé publique (CESP) fait état de ses activités régulières ainsi que de certaines des activités de l'équipe-conseil en éthique entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

En plus des activités régulières du Comité, c'est-à-dire l'examen éthique de projets qui lui ont été soumis ou ont été réalisés en autosaisine, le rapport détaille les contributions de l'équipe-conseil qui méritent une mention spéciale. La diversité et l'importance institutionnelle de ces contributions démontrent bien l'agilité professionnelle de l'équipe-conseil, l'actualité du travail éthique qu'elle accomplit et la reconnaissance dont elle jouit hors du cadre de l'institution.

Ces initiatives témoignent en outre de l'importance qu'accordent le président, le Comité et les conseillers, au transfert des connaissances et au développement d'activités d'accompagnement et de soutien adaptées aux besoins des acteurs de santé publique, ainsi qu'au contexte sociosanitaire.

Enfin, le rapport annuel est une occasion renouvelée de reconnaissance. D'abord de l'assiduité, de la cordialité, du sérieux et de la contribution critique constructive des membres du Comité en poste et nouvellement arrivés, particulièrement dans le contexte difficile des contraintes professionnelles et personnelles imposées à chacune et à chacun par la pandémie ; ensuite de la grande compétence et de l'innovation des conseillers actuels de l'équipe-conseil en éthique.



Bruno Leclerc

Président

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU COMITÉ	1
LA COMPOSITION DU COMITÉ ET DE SON SECRÉTARIAT	1
LES ACTIVITÉS DU COMITÉ	2
PRODUCTIONS DU COMITÉ	3
LES ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE-CONSEIL EN ÉTHIQUE	4
PRODUCTIONS DE L'ÉQUIPE-CONSEIL EN ÉTHIQUE	4

PRÉSENTATION DU COMITÉ

Le Comité d'éthique de santé publique est un comité formé par l'Institut national de santé publique du Québec, conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) qui en précise notamment le mandat et la composition. Le Comité relève du conseil d'administration qui nomme les membres et détermine les modalités de fonctionnement. Le CESP est toutefois seul responsable des avis qu'il produit et du processus d'examen éthique qu'il utilise.

Le Comité d'éthique de santé publique joue un rôle-conseil auprès des instances de santé publique et son mandat comporte deux grands volets. Le volet général consiste à donner son avis au regard de toute question éthique qui peut être soulevée par l'application de la Loi sur la santé publique, notamment les activités ou actions prévues par le programme national et les plans d'action régionaux et locaux de santé publique. Le volet particulier consiste en l'examen systématique des projets de plan de surveillance ou d'enquête sociosanitaire que doivent lui soumettre le ministre et les directeurs de santé publique dans le cadre de leurs responsabilités de surveillance continue de l'état de santé de la population et de ses déterminants.

Le Comité procède à l'examen de la dimension éthique des questions ou projets par l'éclairage des valeurs et des normativités en présence dans le contexte particulier de ces projets. Il détermine les conflits ou tensions possibles entre différentes valeurs et soutient la prise de décision en accompagnant les responsables de projet et en proposant des pistes d'action.

En santé publique comme ailleurs, la dimension éthique des orientations et des choix proposés par les institutions publiques est incontournable dans l'expression et la justification de ces derniers. L'éthique est donc de plus en plus sollicitée dans le discours public afin d'explicitier les valeurs privilégiées à travers les actions de santé publique.

LA COMPOSITION DU COMITÉ ET DE SON SECRÉTARIAT

En 2021, le conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec a procédé à la nomination d'un membre substitut représentant la population, Mme Dominique Chabot. Ce mandat arrivera à échéance en octobre 2024. Le conseil d'administration a aussi nommé Mme Natalie Kishchuk membre permanent du CESP, aussi à titre de représentante de la population. Le mandat arrivera aussi à échéance en octobre 2024.

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le CESP a tenu sept rencontres durant l'année 2021-2022. Il a examiné deux demandes et il a finalisé quatre avis durant cette période. L'un de ces avis relevait du mandat particulier du Comité en matière de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants. Un autre relevait de son mandat général. Enfin, deux autres avis ont été produits en autosaisine sur des enjeux éthiques découlant de la pandémie de COVID-19.

Tout d'abord, le Comité a complété l'examen d'un [projet de biosurveillance mené par la Direction régionale de santé publique de Chaudière-Appalaches](#). Le CESP a jugé que le projet était légitime étant donné le risque d'exposition et la vulnérabilité des élèves qui fréquentent le Centre de formation en entreprise et récupération où il se tenait. Le CESP recommandait que le consentement soit fait par les élèves et que les parents soient dûment informés et impliqués dans l'ensemble de la démarche. Le CESP recommandait également que des intervenants pertinents du réseau de la santé soient interpellés pour l'accompagnement en cas de besoin et que la démarche soit annoncée à la population par des communications effectuées auprès du public.

Le Comité a aussi accueilli favorablement [le plan de surveillance thématique sur la maltraitance envers les personnes âgées](#) en raison de sa grande pertinence, surtout dans le contexte actuel. Par contre, il recommandait que le modèle conceptuel soit approfondi quant à ses dimensions et aux croisements qu'elles peuvent entretenir afin de bonifier son utilité. Le CESP a aussi souligné des enjeux de non-malfaisance et d'équité en ce qui a trait aux enquêtes qui nourrissent le plan.

La pandémie a engendré une foule d'enjeux éthiques. Par contre, aucune demande liée à la COVID-19 n'a été faite au Comité par les autorités de santé publique. Le Comité s'est donc saisi lui-même de deux enjeux éthiques importants durant la dernière année, comme le lui permet son règlement de fonctionnement et l'article 19.3 de la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec.

Le CESP s'est penché sur [les enjeux éthiques découlant des passeports immunitaires](#). Le Comité a estimé que, dans la balance, les bénéfices escomptés en termes de bienfaisance, de liberté et de solidarité associés au passeport étaient légèrement plus importants que les inconvénients définis en termes d'équité, de respect de la vie privée et d'efficience dans les domaines du voyage et des activités de loisirs. Conséquemment, pour le CESP, un passeport immunitaire basé sur un vaccin sûr et efficace et appliqué à certains secteurs d'activités précis était justifiable en tant que mesure complémentaire et temporaire de déconfinement, permettant un retour plus rapide à la vie normale.

Le Comité a aussi [mis à jour son avis sur la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé contre la COVID-19](#). Le CESP y considérait que la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé pouvait se justifier au nom de l'application du principe de précaution, dans la mesure où la prépondérance des bénéfices sur les inconvénients aurait fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. Néanmoins, au regard des inconvénients qu'elle comporte, la mise en application de la mesure aurait dû être modulée ou retardée au besoin, notamment à la lumière de l'évolution éventuelle des taux de vaccination des travailleurs de la santé, ou encore du potentiel d'efficacité des autres mesures qui auraient pu être déployées soit auprès des travailleurs visés, soit de manière générale dans la population.

Enfin, le CESP a entamé des travaux en vue de produire un avis sur le projet de contribution santé au courant de l'hiver 2021. Étant donné l'annulation du projet par les autorités gouvernementales le 1^{er} février 2021, le Comité a décidé de ne pas aller de l'avant avec la publication de son avis sur les dimensions éthiques qu'il soulevait.

Le CESP a reçu une couverture médiatique importante au cours de l'année 2021-2022, principalement sur les sujets du passeport vaccinal et de la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé. Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, le CESP ou la référence au comité d'éthique cumule un total de 278 mentions dans les médias traditionnels et réseaux sociaux, incluant 182 segments radio et télévisuels, 60 articles dans la presse écrite, 28 publications sur Twitter et 8 articles de blogues.

PRODUCTIONS DU COMITÉ

Pour la période 2021-2022, le Comité a produit les avis suivants :

[Avis sur un projet de biosurveillance mené par la Direction régionale de santé publique de Chaudière-Appalaches](#)

[Avis sur le plan de surveillance thématique sur la maltraitance envers les personnes âgées](#)

[Avis sur les passeports immunitaires](#)

[Mise à jour de l'avis sur la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé contre la COVID-19](#)

LES ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE-CONSEIL EN ÉTHIQUE

L'équipe-conseil en éthique de l'INSPQ est composée des professionnels qui soutiennent le CESP. Leurs travaux s'inscrivent en complémentarité avec ceux du CESP. En voici un aperçu.

Tout d'abord, des membres de l'équipe ont participé de façon régulière aux travaux du Comité d'éthique COVID formé par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de la lutte à la pandémie. Ainsi, l'équipe a participé à la rédaction d'un document au cours de l'année 2021-2022 : [Réflexion éthique sur la question de limiter l'accès aux soins des personnes non-vaccinées](#). Des travaux sont aussi présentement en cours pour pérenniser le réseau créé pendant la pandémie entre les divers acteurs en éthique dans le domaine de la santé.

Au sein de l'INSPQ, l'équipe a assuré la refonte de la Directive sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts de l'organisation. Cette mise à jour a entre autres permis d'améliorer les outils utilisés dans le cadre des déclarations, leur périodicité, ainsi que leur gestion. L'équipe a également été intégrée au Groupe de travail QASTAM (Qualité, Avis Scientifiques, Typologie, Approches et Méthodes) pour assurer l'insertion de la dimension éthique dans l'amélioration de la qualité des productions de l'INSPQ.

L'équipe-conseil a aussi accompagné des équipes de la Direction du développement des individus et des communautés et de la Direction santé environnementale, du travail et de la toxicologie dans une démarche visant à intégrer les considérations éthiques dans le cadre de réflexion sur le vapotage.

Enfin, il est important de souligner l'implication des professionnels de l'équipe-conseil dans d'autres instances en éthique. Ainsi, Michel Désy est membre régulier de la Commission de l'éthique en sciences et en technologies depuis 2017 et membre du Comité d'éthique et de déontologie de Santé publique France depuis 2020. Julie St-Pierre est membre du Comité d'éthique de la recherche en dépendances, inégalités sociales et santé publique depuis 2013 et en est la présidente depuis février 2021.

Enfin, la permanence du Comité a poursuivi les travaux relatifs à une veille documentaire qui signale aux abonnés les récentes publications dans le domaine de l'éthique en santé publique.

PRODUCTIONS DE L'ÉQUIPE-CONSEIL EN ÉTHIQUE

Pour la période 2021-2022, l'équipe-conseil a contribué à la publication suivante :

Bédard, K. et coll. (2021) [Réflexion éthique sur la question de limiter l'accès aux soins des personnes non-vaccinées](#). MSSS, Québec.



www.inspq.qc.ca/cesp